Etude Spéciale

Nº 8 JUILLET 2004

INSTITUTIONS FINANCIÈRES POURSUIVANT UN « DOUBLE OBJECTIF DE RESULTAT » : IMPLICATIONS POUR L'AVENIR DE LA MICROFINANCE

PRÉCISION IMPORTANTE : « Ce rapport fait état d'un nombre de comptes d'épargne et de crédit nettement plus élevé qu'on ne l'aurait pensé dans les institutions financières qui ciblent une clientèle dont les revenus sont généralement inférieurs à ceux des clients des banques commerciales — probablement bien supérieur à 750 millions. Il est apparu clairement, avant même la publication de cette étude, que, si les données n'étaient pas présentées et comprises dans le détail, un tel résultat pourrait être interprété de manière erronée. Il pourrait en effet être tentant de penser, au vu des chiffres très élevés qui sont cités ici, que les efforts déployés pour atteindre une clientèle à faible revenu, et en particulier une clientèle pauvre, ont abouti puisqu'un nombre considérable de personnes bénéficient déjà de tels services. Pourtant, les données présentées dans cette étude ne permettent aucunement de tirer une telle conclusion. Les institutions considérées ici fournissent leurs services à un grand nombre de clients qui ne sont ni pauvres ni quasi-pauvres et qui, pour certains, pourraient probablement faire appel aux services d'une banque commerciale. (Il n'est généralement pas possible d'avoir des informations sur la répartition socioéconomique des clients de ces institutions.) Par ailleurs, les quatre cinquièmes des comptes recensés sont des comptes d'épargne, et les problèmes posés par l'accès aux services ont toutes les chances d'être plus importants pour le crédit que pour l'épargne. »

« Il convient donc de formuler la principale conclusion de cette étude en ces termes : plus de 750 millions de comptes sont ouverts dans différentes catégories d'institutions financières qui ciblent, de manière générale, une clientèle dont les revenus sont inférieurs à ceux des clients des banques commerciales, et une part notable de cette clientèle est probablement pauvre ou quasi-pauvre. Il faut en conclure, non pas que la tâche est pratiquement accomplie (toute personne ayant une expérience de terrain sait pertinemment que ce n'est pas le cas), mais que ces institutions peuvent offrir d'importantes opportunités. »

« Le CGAP demande de ne pas citer ce rapport, ni les données qu'il présente, sans préciser ce point fondamental. »

CGAP

Le CGAP, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, est un consortium formé par 28 agences de développement qui appuient la microfinance. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du CGAP : www.cgap.org.

Le CGAP vous invite à lui faire part de vos commentaires, de vos contributions et de toute demande d'envoi d'autres études de cette série.

1818 H Street, N.W.
Washington, DC 20433

Tel : 202 473 9594
Fax : 202 522 3744

Courriel :
cgap@worldbank.org

Web :
www.cgap.org

CGAP *Bâtir des services financiers pour les pauvres*

CGAP *Mettre en place des services financiers pour les pauvres*

Résumé

Pour la plupart des participants au secteur de la microfinance depuis quelques dizaines d'années, l'objectif consiste à accroître l'offre et la qualité des services financiers dont peuvent bénéficier les pauvres et les quasi-pauvres[1]. À ce jour, le mouvement cible son attention essentiellement sur une catégorie relativement nouvelle d'institutions spécialisées dans la microfinance (IMF) qui traitent directement avec cette catégorie de clientèle. La plupart, mais non la totalité, de ces IMF sont des organisations non gouvernementales (ONG) sans but lucratif dont les activités consistent principalement à consentir des crédits.

Le CGAP a récemment examiné le rayon d'action, dans le monde, d'une catégorie plus vaste d'institutions qui visent toutes, à des degrés divers, à fournir des services financiers à une clientèle dont la situation économique est moins favorable que celle des clients habituels des banques commerciales. Ces institutions recherchent donc un « double objectif de résultat » : outre leur objectif financier, elles poursuivent un objectif social, de développement. S'il était demandé à leurs dirigeants lequel des deux est leur principal objectif, la plupart d'entre eux feraient valoir que c'est l'objectif non financier — c'est-à-dire l'offre de services à une clientèle qui n'a généralement pas accès aux services de banques — et que l'obtention de solides résultats financiers est un moyen de parvenir à cette fin et non une fin en soi. La présente étude fait référence à ces institutions sous le nom d'« institutions financières alternatives » (IFA).

Les travaux de recherche du CGAP ont permis d'identifier un nombre surprenant de comptes dans les pays en développement et en transition — puisqu'ils ont recensé **bien plus de 750 millions de comptes d'épargne et de crédit dans les IFA**[2]. Les IFA peuvent être des caisses agricoles ou postales ou des banques de développement appartenant à l'État ; des institutions d'épargne et de crédit appartenant à leurs membres ; d'autres types de caisses d'épargne ; des banques locales et/ou rurales ayant une faible dotation en capital ; et des institutions et des programmes spécialisés dans la microfinance (IMF) de divers types[3]. Jusqu'à présent, presque toutes ces institutions ont été établies dans le but explicite de servir des clients qui n'avaient pas accès au service de banques commerciales et de sociétés de financement.

Toutes les catégories d'IFA, y compris les IMF, présentent certains points communs. Elles ciblent généralement une clientèle peu fortunée et ne cherchent pas à maximiser leurs bénéfices. **Les données nécessaires pour quantifier la distinction entre clients pauvres et clients quasi-pauvres dans ces institutions ne sont pratiquement jamais disponibles**. Les IMF spécialisées diffèrent des autres types d'IFA en ce sens que les IMF ciblent leurs efforts généralement plus précisément sur les pauvres et les quasi-pauvres et non pas seulement sur les particuliers qui n'ont pas recours à des services bancaires[4].

[1] Bien que la présente étude ne traite que de l'épargne et du crédit, d'autres services financiers — notamment les transferts de fonds et les assurances — revêtent également de l'importance pour les clients qui ont de faibles revenus.

[2] Comme cela est expliqué dans la suite de cette étude, le nombre total de clients actifs est probablement considérablement inférieur au nombre total de comptes. Les pays dits « en transition » sont les pays qui ont entrepris d'abandonner le socialisme pour se doter d'une économie de marché plus libre. Les pays inclus dans la présente étude sont indiqués à l'annexe 1.

[3] L'expression « institution de microfinance » et le sigle « IMF » sont utilisés dans la présente étude de manière restrictive pour désigner les ONG, les institutions financières non bancaires (IFNB) et les banques commerciales spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance gérés de manière distincte par des banques multiservices. Le terme « microfinance » tel qu'il est utilisé dans cette définition désigne les services financiers axés sur une clientèle disposant de faibles revenus, qui ont recours aux méthodes mises au point au cours des 25 dernières années.

[4] Aucun effort n'a été déployé dans le but de définir en termes quantitatifs les « pauvres », les « quasi-pauvres » et les « non clients de banque ». Ces termes ont été adoptés uniquement pour faire ressortir deux faits : 1) la clientèle des IMF comprend certains clients dans le niveau de revenu est supérieur au seuil de pauvreté national ou international, et 2) dans de nombreux pays, les banques commerciales fournissent leurs services à une petite minorité de personnes se situant dans les catégories de revenus supérieures, mais elles laissent non servis de nombreux clients potentiels qu'il ne serait pas justifié de classer dans la catégorie des « pauvres » ou des « quasi-pauvres ».

Les données sur la répartition en pourcentage de la clientèle entre pauvres et non pauvres sont insuffisantes même pour les IMF. Étant donné que de nombreuses IMF orientent leur action particulièrement sur la pauvreté, il est probablement vrai, **au niveau national, que les clients des IMF sont, en moyenne, plus pauvres que les clients des autres IFA**. Il est toutefois évident que **ces autres IFA comptent également un nombre très élevé de clients pauvres**. La montant moyen des comptes n'est pas systématiquement plus faible dans les IMF que dans les autres IFA.

Étant donné la date à laquelle elles ont été créées et leur taille, les IMF détiennent une part impressionnante (de l'ordre de 33 %) des comptes de crédit identifiés ; la part de l'ensemble des comptes (toutes catégories) qui leur revient n'est toutefois que de 18 %.

Si l'on se base, comme c'est généralement le cas, sur le montant total des actifs du système financier, les IFA ne sont pas des intervenants importants dans la plupart des pays. La situation se présente néanmoins de manière tout à fait différente si l'on compte le nombre de personnes concernées et non les montants en cause. **La clientèle des IFA constitue probablement une fraction importante — parfois même la majorité — des clients du système financier dans la plupart des pays en développement et en transition. Ces institutions méritent, de ce fait, de recevoir une attention plus importante que ce n'est parfois le cas de la part des décideurs nationaux et des bailleurs de fonds extérieurs**.

Les travaux de recherche présentés dans cette étude permettent de penser que les IMF spécialisées représentent une part relativement faible de tous les services d'épargne et de crédit fournis par des IFA. **S'il est vrai que les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes au développement des services de microfinance doivent continuer de promouvoir la croissance d'IMF très performantes, il importe également qu'ils considèrent les opportunités et les défis présentés par les autres IFA**.

Pour le CGAP, l'objectif de la microfinance est de promouvoir un monde dans lequel le plus grand nombre possible de ménages pauvres et quasi-pauvres ont un accès permanent à une gamme suffisante de services financiers de qualité dans le domaine non seulement du crédit, mais aussi de l'épargne, des assurances et des transferts de fonds. Considérées sous cet angle, les IFA ne contribuent guère à cette mission. Malgré leur vaste portée, **elles ne servent probablement qu'une petite fraction de la clientèle qui n'a pas accès aux services bancaires et qu'elles ont pour vocation de servir, et nombre d'entre elles ont d'importants points faibles**, tels que le manque de convivialité des services financiers, des procédures inadéquates de collecte des montants prêtés, le besoin systématique d'importantes subventions, l'ingérence d'intérêts politiques, et l'insuffisance des efforts de ciblage sur la clientèle pauvre.

Or, les IFA qui ne sont pas des IMF bénéficient souvent d'une portée et d'une infrastructure telles qu'elles offrent de vastes possibilités d'étendre la portée et d'améliorer la qualité de la microfinance. Le moyen le plus évident de saisir ces possibilités consisterait à faire adopter par les autres IFA les techniques de microcrédit éprouvées mises au point par les IMF au cours des 20 dernières années.

Cette étude présente les résultats de l'enquête consacrée par le CGAP à la portée mondiale des IFA, puis examine plus en détail les aspects caractéristiques des catégories d'institutions étudiées, pour finalement suggérer certaines orientations stratégiques à l'intention de ceux qui souhaitent contribuer au développement de systèmes financiers adaptés aux pauvres. La méthode suivie, ainsi que certaines limites importantes des données présentées ici, sont examinées dans l'annexe.

Les données

La présente section analyse le nombre de comptes de crédit et d'épargne indiqués par plus de 3 000 IFA regroupées[5] par région :

- ***Asie de l'Est et Pacifique*** (EAP)
- ***Europe de l'Est et Asie centrale*** (ECA)
- ***Amérique latine et Caraïbes*** (LAC)
- ***Moyen-Orient et Afrique du Nord*** (MENA)
- ***Asie du Sud*** (SA)
- ***Afrique subsaharienne*** (AFR)

et par catégorie d'institutions :

- ***IMF*** (y compris ONG et institutions financières non bancaires agréées [IFNB], banques commerciales spécialisées dans la microfinance, et programmes de microfinance des banques commerciales multiservices)
- ***Coopératives financières/mutuelles*** (y compris les mutuelles de crédit et les coopératives municipales d'épargne et de crédit)
- ***Banques rurales et/ou locales à faible dotation en capital***
- ***Banques publiques agricoles et de développement***
- ***Caisses d'épargne postale*** (les caisses d'épargne non postales sont examinées séparément à la fin de cette section.)

Les catégories d'institutions sont décrites en détail dans la section qui suit, qui compare également les IMF aux autres types d'IFA.

Méthode et limites

Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur le nombre d'emprunteurs et d'épargnants des IFA. Nombre de ces institutions ne rendent compte à aucun organisme central, de sorte que les auteurs ont dû collecter des informations auprès de centaines de sources. La majeure partie de ces informations proviennent de bases de données tenues par des institutions comme la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Conseil mondial de coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU), le Sommet du microcrédit, et d'autres réseaux. Les statistiques ont été mises à jour et complétées au moyen des données communiquées directement par un grand nombre d'institutions, notamment lorsque les auteurs connaissaient l'existence d'importantes institutions n'apparaissant pas dans les bases de données existantes.

Les données présentées sont les plus récentes disponibles. Dans certains cas, elles remontent à 1997 mais, le plus souvent, elles se rapportent à 2000 ou aux années suivantes.

La fiabilité et l'exhaustivité des informations présentées ici sont limitées à certains égards, comme indiqué en détail dans l'annexe. Deux des problèmes rencontrés sont particulièrement importants :

- Leur couverture n'est pas exhaustive. Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'institutions sont passées entre les mailles du filet.
- Les nombres communiqués sont généralement ceux des comptes, et non pas ceux des clients[6]. De nombreuses institutions n'ont pas fourni le nombre de leurs clients. Il est important de faire la distinction entre *comptes* et *clients*. Le nombre de clients actifs est inférieur au nombre de comptes car certains clients peuvent avoir plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions ; de nombreux comptes d'épargne sont par ailleurs inactifs.

Au vu de ces limites et parce que, comme indiqué plus haut, les données se rapportent à une clientèle composée de pauvres et de non-pauvres dans des proportions indéterminées, il est absolument essentiel de souligner que cette enquête n'a pas identifié 750 millions et plus de

[5] Lorsque cette étude sera publiée sur le site web du CGAP (www.cgap.org), elle s'accompagnera d'une liste des pays et des institutions considérées. Certaines institutions ont indiqué le nombre de leurs clients ou de leurs membres plutôt que le nombre de leurs comptes. Les services de transferts de fonds et d'assurance ciblant les clients à faibles revenus n'ont pas été inclus dans l'étude parce qu'il s'est avéré trop difficile d'obtenir des informations dans ces domaines.

[6] La plupart des IMF spécialisées ont communiqué le nombre de leurs clients. Les mutuelles de crédit ont généralement indiqué le nombre de leurs membres.

clients de microfinance (c'est-à-dire pauvres ou quasi-pauvres) bénéficiant de services d'épargne et de crédit d'IFA. Si nous insistons autant sur ce point, c'est parce que lors des discussions consacrées aux données avant la publication de l'étude, nous avons constaté une tendance presque inéluctable à simplifier par trop, et partant à exagérer la conclusion de l'enquête.

Il n'en reste pas moins clair que les IFA, y compris celles auxquelles on ne pense pas généralement en tant que prestataires de microfinance, offrent des services à un nombre de clients pauvres ou quasi-pauvres très élevé, même s'il n'est pas possible d'estimer le pourcentage de leur clientèle rentrant dans ces catégories. L'infrastructure et la mission des IFA autres que les IMF offrent d'importantes opportunités pour l'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers.

Enfin, l'étude n'a porté que sur le nombre et le montant des comptes d'épargne et de crédit. D'autres observations, sur la nature et les limites des différents types d'IFA, sont le fruit d'observations ponctuelles rassemblées par les auteurs et leurs collègues dans le cadre d'autres travaux.

Nombre de comptes de crédit et d'épargne

Les figures 1 et 2 indiquent, respectivement, le nombre de comptes de crédit et le nombre de comptes d'épargne, par catégorie d'IFA et par région. La figure 3 combine les données sur les comptes de crédit et sur les comptes d'épargne, mais les chiffres indiqués ne sont pas, toutefois, le résultat d'une simple addition. Lorsque les institutions ont fourni des informations sur leurs comptes de crédit et leurs comptes d'épargne, le type de compte retenu a été celui pour lequel les comptes étaient les plus nombreux[7]. Cet ajustement nous a permis d'éviter de compter deux fois les clients titulaires à la fois d'un compte d'épargne et d'un compte de crédit dans une même institution et, partant, fournit une indication probablement plus proche de la réalité du nombre de clients, par opposition au nombre de comptes. Il ne permet toutefois pas de prendre en compte le cas des clients qui détiennent des comptes dans plus d'une institution, des clients qui détiennent plusieurs comptes d'épargne dans une même institution ni les comptes d'épargne inactifs.

[7] Au total, plus de 70 % des IFA ont indiqué gérer à la fois des comptes d'épargne et des comptes de crédit.

Figure 1 Nombre de crédits actifs* des IFA (milliers)

Région	IMF**	Coopé. et mutuelles de crédit	Banques rurales	Caisses d'État /agricoles/de développement	Caisses postales	Total	Pourcentage du total
AFR	3 956	857	33	348	—	5 193	3 %
EAP (Chine comprise)	18 292	1 069	3 147	65 624	—	88 133	58 %
Chine seule	*153*	*18*	*0*	*46 570*	—	*46 741*	*31 %*
ECA	430	90	—	28	—	548	0 %
LAC	4 464	655	162	51	—	5 332	4 %
MENA	909	11	—	5 912	—	6 832	4 %
SA (Inde comprise)	22 366	355	1 467	22 030	—	46 217	30 %
Inde seule	*3 961*	*51*	—	*19 748*	—	*23 760*	*16 %*
TOTAL	50 415	3 037	4 809	93 994	—	152 255	100 %
%	33 %	2 %	3 %	62 %	—	100 %	

Légende
AFR Afrique (subsaharienne)
LAC Amérique latine et Caraïbes
EAP Asie de l'Est et Pacifique
ECA Europe et Asie centrale
MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
SA Asie du Sud

* Comprend généralement les comptes au titre desquels des montants ont été décaissés mais n'ont pas été remboursés ou passés en perte.

** Comprend les ONG, banques et institutions financières non bancaires spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

Le chiffre le plus surprenant apparaît dans la figure 3 : plus de 660 millions de comptes d'épargne et de crédit ont été recensés auprès des institutions qui ont communiqué leurs données, abstraction faite des comptes ouverts dans les caisses d'épargne (non postales) pour lesquelles on disposait du montant des actifs mais non du nombre de comptes. Comme indiqué dans la suite de la présente section, ces caisses d'épargne ont un nombre considérable de comptes de très faible montant. Il s'ensuit que le nombre total de comptes ouverts dans des IFA est considérablement supérieur à 660 millions.

Figure 2 Nombre de comptes d'épargne ouverts dans des IFA (milliers)

Région	IMF**	Coopé. et mutuelles de crédit	Banques rurales	Caisses d'État /agricoles/de développement	Caisses postales	Total	Pourcentage du total
AFR	3 958	5 648	1 113	343	12 854	23 915	4 %
EAP (Chine comprise)	78 708	12 130	6 019	15 772	141 005	253 634	44 %
Chine seule	*15*	*200*	—	—	*110 000*	*110 215*	*19 %*
ECA	163	5 691	—	—	11 503	17 357	3 %
LAC	1 298	8 466	48	50	179	10 041	2 %
MENA	713	—	—	29	16 525	46 230	8 %
SA (Inde comprise)	18 728	1 620	11 495	53 773	136 383	221 99	39 %
Inde seule	*3 927*	*389*	—	*50 021*	*124 010*	*178 347*	*31 %*
TOTAL	103 568	33 553	18 675	98 930	318 450	573 176	100 %
%	18 %	6 %	3 %	17 %	56 %	100 %	

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

** Comprend les ONG, banques et institutions financières non bancaires spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

Figure 3 Nombre combiné de comptes de crédit et d'épargne ouverts dans des IFA (milliers)

Région	IMF**	Coopé. et mutuelles de crédit	Banques rurales	Caisses d'État /agricoles/de développement	Caisses postales	Total	Pourcentage du total
AFR	6 246	5 940	1 117	634	12 854	26 790	4 %
EAP (Chine comprise)	81 430	12 145	6 054	78 772	141 005	319 406	48 %
Chine seule	*154*	*200*	-	*46 570*	*110 000*	*156 924*	*24 %*
ECA	495	5 692	-	28	11 503	17 718	3 %
LAC	5 156	8 620	162	81	179	14 198	2 %
MENA	1 422	11	-	30 712	16 525	48 670	7 %
SA (Inde comprise)	25 825	2 434	11 623	61 980	136 383	238 245	36 %
Inde seule	*5 589*	*392*	-	*57 821*	*124 010*	*187 812*	*28 %*
TOTAL	120 573	34 843	18 955	172 207	318 450	665 028	100 %
%	18 %	5 %	3 %	26 %	48 %	100 %	

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

* Lorsqu'une institution a indiqué le nombre de comptes de crédit et le nombre de comptes d'épargne, seul le plus élevé de ces deux nombres a été retenu dans le tableau.
** Comprend les ONG, banques et institutions financières non bancaires spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

Épargne et crédit

Globalement, les comptes d'épargne ouverts dans des IFA sont approximativement quatre fois plus nombreux que les comptes de crédit. C'est le cas dans le monde entier et il n'existe guère de différences au niveau des régions.

Au cours des 20 années qui ont suivi son apparition, le « mouvement » de la microfinance a mis beaucoup plus l'accent sur le crédit que sur l'épargne pour trois raisons principales :

- Le mouvement avait pour objet d'aider les pauvres, qui, pensait-on, ne pouvaient guère épargner.
- Dans la plupart des pays, ce sont les nouvelles techniques de crédit et non pas les nouvelles techniques d'épargne qui ont lancé le mouvement.
- La majeure partie des institutions impliquées était des ONG qui, juridiquement, n'étaient pas habilitées à collecter l'épargne.

On comprend toutefois mieux depuis quelques années que la plupart des familles pauvres économisent, souvent sous une forme non financière (en constituant des réserves de biens). Ceci non pas parce que les pauvres préfèrent épargner sous une forme non financière, mais parce qu'ils n'ont souvent pas accès à des établissements d'épargne formels offrant des services satisfaisants.

On a pu observer dans les faits que la prédominance, dans les IFA du monde entier, des comptes d'épargne sur les comptes de crédit se retrouve également dans de nombreuses institutions dont les activités ciblent plus précisément les clients les plus pauvres. Lorsque ces institutions offrent à la fois de bon services de crédit et de bons services d'épargne volontaire, la demande est généralement plus importante pour les services d'épargne que pour les services de crédit, ne serait-ce que parce que, lorsque les ménages pauvres ont besoin de disposer d'une somme relativement importante, il est moins risqué pour eux d'utiliser leur épargne que de contracter une dette assortie d'une obligation de remboursement fixe.

Répartition géographique

De toutes les régions du monde, c'est l'Asie qui affiche le plus grand nombre de comptes puisque les cinq sixièmes de tous les comptes d'épargne et de crédit des IFA sont recensés dans cette région.

De tous les pays de cette région, ce sont la Chine et l'Inde qui arrivent en tête grâce à la détermination forte, bien que pas toujours efficace, des pouvoirs publics à développer la portée des services financiers. À eux deux, ces pays détiennent 65 % des comptes des IFA en Asie et plus de la moitié de ce type de comptes à l'échelle mondiale.

Le nombre de comptes ouverts dans des IFA, par rapport à la population régionale, est élevé en Asie et faible en Afrique, en Amérique latine et en Europe de l'Est/Asie centrale.

Figure 4 Nombre total de comptes par Région

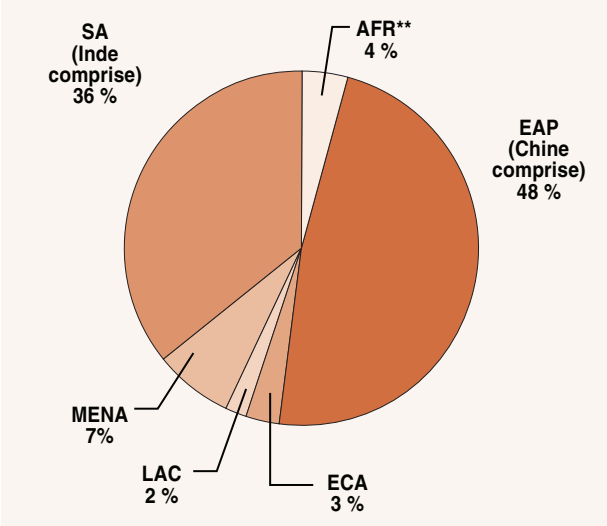

Répartition par catégorie d'institution

La plupart des analyses consacrées à la microfinance — et des bases de données sur les performances de ce secteur — portent essentiellement sur les ONG, les IFNB et les banques commerciales qui se spécialisent dans la microfinance, ainsi que sur les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices. Ce groupe d'« IMF » détient approximativement 18 % du nombre total de comptes identifiés dans le cadre de la présente étude. (Les ONG détiennent environ 6 % du nombre total des comptes du groupe.)

Les coopératives financières détiennent six autres pour cent. **Les IFA publiques, notamment les caisses d'épargne postales, jouent un rôle prédominant,** puisqu'elles détiennent environ les trois-quarts du nombre de comptes.

Il n'est peut-être pas surprenant que les IMF ne détiennent qu'une petite fraction du nombre total de comptes, puisque la plupart de ces derniers sont des comptes d'épargne et que la plupart des IMF sont uniquement des institutions de crédit. Lorsque l'on considère uniquement ce dernier type de service, on constate que les IMF sont à l'origine de 33 % environ des crédits (25 % des crédits proviennent d'ONG). La part des IMF passe à 57 % si l'on fait abstraction de la Chine et de l'Inde. Ce résultat est pour le moins impressionnant si l'on considère que, dans l'ensemble, les IMF sont plus récentes et de plus petite taille que les autres IFA. Dans le même temps, on sait de façon sûre qu'un grand nombre de crédits sont accordés à des clients pauvres et quasi-pauvres par des institutions autres que les IMF. (Les niveaux de pauvreté des clients des IFA sont examinés ci-après.)

Figure 5 Comptes ouverts dans des IFA par habitant et par région

Région	Population	Nombre total de comptes	Comptes pour cent personnes
AFR	666	27 000 000	4
EAP (Chine comprise)	*1 866*	*319 000 000*	*17*
Chine seule	*1 280 975 000*	*157 000 000*	*12*
ECA	385 369 332	18 000 000	5
LAC	515 988 980	14 000 000	3
MENA	377 797 840	49 000 000	13
SA (Inde comprise)	1 372 806 710	238 000 000	17
Inde seule	*1 048 279 000*	*188 000 000*	*18*
TOTAL	5 183 731 692	665 000 000	13

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

Figure 6 Total des comptes par catégorie d'institution

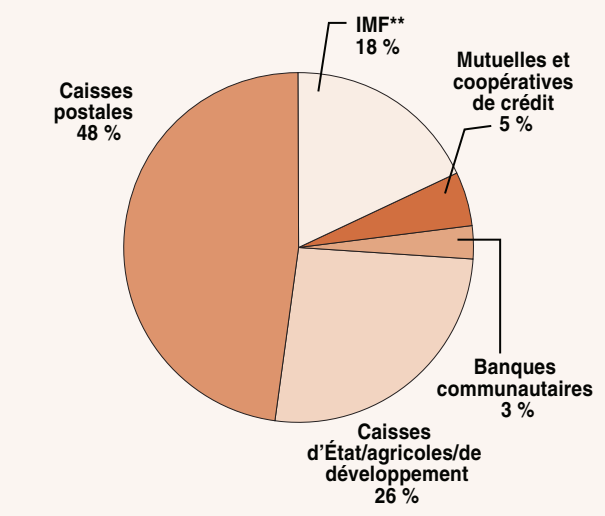

Figure 7 Comptes de crédit par catégorie d'institution

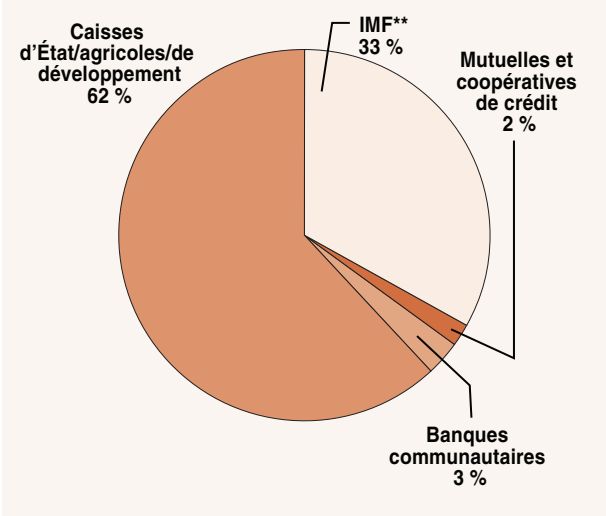

Taille des comptes et niveaux de pauvreté des clients

La microfinance désigne généralement les services financiers accordés à une clientèle pauvre ou quasi-pauvre. Pour la plupart des IFA examinées, il n'existe pas de moyen sûr d'estimer le pourcentage des clients qui rentrent dans cette catégorie. Il est toutefois **très probable que les clients pauvres ou quasi-pauvres représentent une part non négligeable de la clientèle des IFA — voire même des IFA qui ne sont pas des IMF**. Cette assertion est validée non seulement par les informations collectées sur les clients des IFA et les lieux d'implantation de leurs agences dans un certain nombre de pays, mais aussi par les données sur la taille moyenne des comptes relevées dans le cadre de cette étude.

Il existe une corrélation significative, bien que mal définie, entre la taille des comptes et le niveau des actifs et des revenus des clients. On a calculé la taille moyenne des comptes dans le groupe d'institutions (80 % du total environ) ayant communiqué des données à la fois sur les soldes des comptes de crédit ou d'épargne et sur le nombre de comptes de crédit ou d'épargne. Les soldes moyens des comptes d'épargne indiqués dans la figure 8 sont très faibles pour certaines institutions. Les soldes des comptes de crédit indiqués dans la figure 9 sont plus faibles pour les IMF que pour les autres IFA, à quelques exceptions près : en Afrique et en Europe de l'Est, les mutuelles de crédit affichent des soldes de prêt plus faibles que les IMF[8].

[8] Les institutions prises en compte pour établir les chiffres des figures 8 et 9 ne constituent pas un échantillon aléatoire des institutions incluses dans la série de données : elles ont été sélectionnées uniquement parce que l'on disposait d'informations sur la taille moyenne de leurs comptes.

Le solde moyen des comptes d'épargne actifs est sans doute relativement plus élevé que celui porté dans la figure 8, car les données recouvrent un nombre indéterminé de comptes d'épargne inactifs dont le solde moyen est probablement beaucoup plus faible que celui des comptes actifs.

Les soldes des comptes de crédit correspondent aux montants décaissés qui n'ont pas encore été remboursés ou passés en perte. Cet encours s'établit en moyenne à un peu plus de la moitié du montant initialement décaissé.

Caisses d'épargne

Les caisses d'épargne non postales remplissent généralement les conditions requises pour être considérées comme des IFA selon la définition utilisée dans cette étude : la plupart ont été créées dans le but de fournir des services à des clients qui n'en obtiennent pas des banques commerciales. Elles ne cherchent pas en général à maximiser leurs bénéfices. Toutefois, bien que ces caisses d'épargne offrent leurs services à un nombre important de clients à faibles revenus, elles n'ont pas été incluses dans les données présentées jusqu'ici parce qu'il n'a pas été possible, dans la plupart des cas, d'obtenir des informations sur le nombre de comptes ouverts dans ces institutions. La figure 10 indique le montant des actifs détenus dans les caisses d'épargne des pays inclus dans l'étude. Ces chiffres sont basés sur les informations communiquées par l'Institut mondial des caisses d'épargne (IMCE). Les quelques membres de l'IMCE dont les données ont été relevées dans d'autres catégories d'institutions n'ont pas été pris en compte dans ces chiffres.

Lorsque l'on n'inclut pas les données relatives à ces caisses d'épargne non postales dans le calcul des chiffres totaux, les actifs des IFA sont généralement très faibles par rapport au niveau total des actifs du système bancaire. Dans le cas des pays examinés, ils ne représentent, en moyenne, que 2,5 % des actifs du système bancaire. La figure 10 montre, en revanche, que les caisses d'épargne sont d'importants intervenants financiers dans la plupart des régions : presque un cinquième des actifs bancaires sont imputables aux caisses d'épargne dans les pays considérés.

Bien que l'on ne dispose pas d'informations sur le nombre de comptes ouverts dans des caisses d'épargne non postales, ces derniers établissements ont probablement un grand nombre de clients « caractéristiques des IFA » — c'est-à-dire de clients auxquels les banques commerciales ne fournissent généralement pas leurs services. La seule manière d'estimer l'ordre de grandeur de

cette clientèle implique l'adoption de certaines hypothèses qui sont davantage des conjectures que le fruit d'observations. Les auteurs estiment que les hypothèses présentées ci-après sont prudentes, mais les lecteurs sont invités à les remplacer par toute hypothèse qui leur paraîtrait plus plausible. Les auteurs ne prétendent aucunement avoir produit une estimation fiable.

Premièrement, on peut supposer que jusqu'à 90 % des actifs des caisses d'épargne proviennent de leurs fonds propres et des gros comptes de dépôt qui sont plus typiques des banques commerciales que des IFA. Les 10 % restants des actifs, qui seraient imputables à des comptes de plus petite taille, se chiffreraient à 90 milliards de dollars environ. On peut à ce stade poser en hypothèse que la taille moyenne des comptes est de 600 dollars, soit une valeur proche de la limite supérieure de la répartition des tailles moyennes des comptes établie par l'étude. Sur la base de ces hypothèses à caractère conjectural — mais probablement prudentes — il s'avère que les caisses d'épargne non postales compteraient 150 millions de comptes, ce qui porterait le nombre total des comptes ouverts dans des IFA à bien plus de 750 millions.

Transferts de fonds des migrants

En raison du peu de données disponibles, l'étude n'a pris en compte ni les transferts de fonds internationaux ni les transferts d'argent intérieurs. Le volume des fonds faisant l'objet de ces services, qui présentent une grande importance pour les clients pauvres, est toutefois très élevé. De nombreux ménages pauvres survivent grâce aux sommes envoyées par les membres de leur famille partis travailler à l'étranger. En 2002, le montant estimé des transferts de fonds à destination de pays en développement était de 80 milliards de dollars, soit le double du montant des aides fournies par les pays riches[9]. Le montant réel des transferts d'argent de l'étranger est probablement considérablement supérieur à ce chiffre, car ce dernier ne comprend pas les fonds transférés par l'intermédiaire de porteurs ou de tout autre mécanisme informel. Les services de transferts intérieurs revêtent aussi de l'importance, notamment pour les familles rurales qui bénéficient du soutien financier d'un membre de la famille travaillant en ville.

[9] Banque mondiale, *Global Development Finance 2003* (Washington ; Banque mondiale 2003), p.198.

Figure 8 Solde moyen des comptes d'épargne des IFA en pourcentage du revenu national brut par habitant

Région	IMF**	Coopératives et mutuelles de crédit	Banques communautaires	Caisses d'État/ agricoles/ de développement	Caisses postales
AFR	29%	27%	11%	—	8%
EAP (Chine comprise)	9%	64%	6%	—	42%
Chine seule	—	—	—	—	*41%*
ECA	25%	7%	—	—	318%
LAC	15%	16%	2%	—	—
MENA	—	—	—	—	13%
SA (Inde comprise)	10%	2%	4%	37%	18%
Inde seule	*2%*	*0%*	*0%*	*37%*	*18%*

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

** Comprend les ONG, banques et institutions financières non bancaires spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

Figure 9 Solde moyen des comptes de crédit des IFA en pourcentage du revenu national brut par habitant				
Région	IMF**	Coopératives et mutuelles de crédit	Banques communautaires	Caisses d'État/agricoles/ de développement
AFR	137 %	55 %	34 %	143 %
EAP (Chine comprise)	14 %	74 %	58 %	23 %
Chine seule	*8 %*	*13 %*	—	*22 %*
ECA	68 %	15 %	—	—
LAC	43 %	57 %	39 %	69 %
MENA	131 %	—	—	1 %
SA (Inde comprise)	17 %	12 %	18 %	66 %
Inde seule	*13 %*	*9 %*	—	*66 %*

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

** Comprend les ONG, banques et institutions financières non bancaires spécialisées dans la microfinance, ainsi que les programmes de microfinance des banques commerciales multiservices.

Figure 10 Total des actifs des caisses d'épargne en comparaison du total des actifs bancaires par région (millions USD)			
Région	Total des actifs des caisses d'épargne	Total des actifs bancaires§	Pourcentage du total des actifs bancaires
EAP	USD 649 338	USD 2 217 064	29,3 %
SA	USD 65 039	USD 302 184	21,5 %
LAC	USD 47 689	USD 985 179	4,8 %
AFR	USD 821	USD 152 055	0,5 %
ECA	USD 100 275	USD 367 099	27,3 %
MENA	USD 15 279	USD 484 673	3,2 %
Total	USD 878 441	USD 4 508 255	19,5 %

Légende AFR Afrique (subsaharienne) EAP Asie de l'Est et Pacifique MENA Moyen-Orient et Afrique du Nord
LAC Amérique latine et Caraïbes ECA Europe et Asie centrale SA Asie du Sud

§Source : Institut mondial des caisses d'épargne, données relatives aux années 2000 à 2003, selon le pays.

Caractéristiques institutionnelles : les IMF et les autres IFA

Regroupement des IFA en catégories

Les institutions de microfinance spécialisées sont les dernières nées d'une série d'institutions financières alternatives créées au cours des siècles par des philanthropes, d'autres entrepreneurs soucieux du bien-être collectif, les pouvoirs publics et les communautés pour fournir des services aux ménages qui n'ont pas accès à des services adéquats dans les banques commerciales et les sociétés de financement. Les catégories retenues dans le cadre de cette étude ne sont ni exhaustives ni totalement hermétiques et dénuées d'ambiguïté, mais elles se sont avérées utiles aux fins des travaux de recherche présentés ici.

- ***IMF spécialisées.*** Ces IMF sont constituées en organisations non gouvernementales ou en institutions financières non bancaires agréées par l'État. La plupart d'entre elles ont été créées dans le sillage de la « révolution de la microfinance » qui a commencé à prendre de la vitesse dans les années 80. Elles ciblent leurs activités en général sur le crédit, en employant des techniques nouvelles et extrêmement performantes pour consentir et recouvrer des crédits de très faibles montants sans exiger de garantie. Les dépôts se limitent souvent aux montants qui servent d'assurance

pour le crédit. Certaines IMF ont été agréées, et sont supervisées par les autorités financières publiques, de manière à pouvoir offrir des services de dépôt volontaire à la clientèle qu'elles ciblent et financer leurs propres activités au moyen de l'épargne du public ou de financements obtenus sur le marché.

- ***IMF constituées en banque commerciale***. Les banques commerciales, en tant que groupe, ne partagent pas les objectifs sociaux qui caractérisent la plupart des IFA. Toutefois, un certain nombreux d'IMF spécialisées sont constituées en banques commerciales, et un certain nombre de banques commerciales se sont dotées de programmes ou de services de microcrédit spécialisés qu'elles gèrent en plus de leurs opérations habituelles. Ces institutions et programmes ont été pris en compte parce qu'ils visent une clientèle moins aisée que celle que servent généralement les banques commerciales. Ces programmes sont souvent, mais pas toujours, établis pour des motifs sociaux.
- ***Coopératives financières (y compris mutuelles de crédit)***. Cette catégorie recouvre une large gamme d'institutions d'épargne et de crédit appartenant à leurs membres. Parce que ces derniers forment généralement une « communauté » (par exemple, parce qu'ils travaillent dans une même société ou qu'ils vivent dans le même village), les coopératives financières sont souvent relativement petites. Les établissements solides orientent souvent davantage leurs activités sur l'épargne que sur le crédit. Leur mode de gouvernance repose habituellement sur le principe d'une voix à chaque membre. Certaines organisations d'épargne et de crédit relevant des municipalités (comme les Cajas Municipales au Pérou) ont également été incluses dans cette catégorie.
- ***Banques rurales et/ou locales ayant une faible dotation en capital***. Plusieurs pays accordent une licence spéciale aux petits intermédiaires financiers non coopératifs détenus par des intérêts locaux (par exemple, les banques rurales philippines, les PBR indonésiennes, les banques communautaires nigérianes, les banques rurales ghanéennes et les coopératives de crédit rurales chinoises). Certaines de ces institutions appartiennent à des intérêts privés, tandis que d'autres relèvent à la fois d'administrations publiques locales et régionales. Elles peuvent généralement être agréées dès lors que leur capital atteint quelques dizaines de milliers de dollars. Bien que quelques unes d'entre elles puissent prendre de l'envergure, ces banques restent de taille limitée en comparaison des autres intermédiaires financiers réglementés d'un pays. À l'exception de la structure de leur gouvernance généralement concentrée entre les mains de quelques actionnaires, elles sont assez similaires aux mutuelles de crédit de par l'échelle et la portée de leurs services.
- ***Banques d'État agricoles et de développement***. Dans le but de servir des secteurs non desservis par les banques commerciales, de nombreux pays ont créé des banques d'État pour promouvoir l'agriculture ou d'autres domaines jugés prioritaires pour le développement. Ces banques sont souvent de grande taille. Beaucoup d'entre elles s'intéressent plus au crédit qu'à l'épargne, ce qui les expose tout particulièrement à une ingérence des intérêts politiques. Les pouvoirs publics se sont souvent montrés prêts à subventionner les pertes systématiques

affichées par ces institutions, de sorte que leur gestion peut manquer de rigueur. Il s'est avéré particulièrement difficile d'obtenir des informations à leur sujet, si bien qu'un nombre non négligeable de ces dernières ne figure pas dans la base des données retenues pour cette analyse.

- ***Caisses d'épargne postales.*** La distribution du courrier exige un large réseau de bureaux de poste, couvrant aussi les zones rurales, ainsi qu'un système opérationnel de transfert de documents et d'informations entre bureaux. Dans certaines postes, les employés ne sont pas occupés à plein temps par le traitement du courrier. De nombreux pays exploitent leur infrastructure postale pour offrir des services financiers. Les caisses postales ne consentent généralement pas de prêts : leurs services se limitent aux dépôts d'épargne et aux opérations de paiement/transfert. Les montants en compte et ceux des transactions sont, en général, très faibles.
- ***Caisses d'épargne non postales.*** Cette catégorie comprend des institutions privées ainsi que des institutions publiques. Ces dernières sont souvent très importantes. Comme leur nom l'indique, leurs activités sont essentiellement axées sur l'épargne. Certaines ont des portefeuilles de crédit, mais ils se composent essentiellement de gros prêts d'investissement plutôt que de petits crédits aux particuliers. Comme il s'est avéré trop difficile d'obtenir des données globales sur le nombre de comptes ouverts dans des banques d'épargne, il a été décidé d'examiner cette catégorie indépendamment du reste des IFA.

Quels sont les points communs des différentes catégories d'IFA ?

Toutes ces catégories d'institutions (y compris les IMF) ont initialement été constituées dans le but spécifique de servir une clientèle qui ne recevait pas de services adéquats des banques commerciales et des sociétés de financement. La très grande majorité des IFA poursuit un « double objectif de résultat » : elles visent, outre leur objectif financier, un objectif de type social ou public. Elles ne cherchent donc pas à maximiser leurs profits. En termes très généraux, leur clientèle dispose souvent de revenus et d'actifs moins importants que les clients ayant accès aux services des banques commerciales. La taille moyenne des comptes et des transactions est habituellement moins élevée dans les IFA que dans les banques commerciales. Toutes les catégories d'IFA fournissent probablement des services à un grand nombre de clients pauvres, mais la part que représentent ces derniers dans le total de leur clientèle peut rarement être déterminée sur la base des informations disponibles.

Les IFA qui sont agréées et peuvent accepter des dépôts ne sont généralement pas supervisées par le même organe que les banques commerciales. Elles sont habituellement placées sous la supervision d'un service distinct non bancaire de l'organisme public de contrôle bancaire, voire même d'un organisme différent. Les organes de réglementation et de contrôle considèrent souvent que les IFA n'appartiennent pas au secteur financier principal du pays. Le contrôle auquel elles sont assujetties est fréquemment moins rigoureux et moins bon que celui dont font l'objet les banques commerciales.

Dans quelle mesure les IMF diffèrent-elles des autres IFA ?

La différence la plus importante tient au fait que, en raison de leur mission, les IMF ciblent généralement les pauvres, ou les pauvres et les quasi-pauvres, et non pas seulement les clients à faibles revenus ou ceux qui n'ont pas accès à des services bancaires. Si la plupart des IMF ne communiquent pas de données sur le niveau de pauvreté de leurs clients, il est probable que ces derniers, considérés en tant

que groupe, sont en moyenne plus pauvres, voire même probablement beaucoup plus pauvres que les clients d'autres IFA (bien que des exceptions puissent exister au niveau régional).

Le Sommet sur le microcrédit gère la plus importante base de données sur les IMF. Les informations dont il dispose sur la portée de ces institutions lui sont directement communiquées par ces dernières, et il est difficile de savoir dans quelle mesure elles ont été validées de manière indépendante. Selon le Sommet, à la fin de l'année 2002, plus de 60 % des emprunteurs des IMF étaient « très pauvres » lorsqu'ils ont obtenu leur premier crédit. La catégorie « très pauvre » comprend les individus figurant dans la moitié inférieure du groupe de population vivant en dessous du seuil de pauvreté national, ou ceux dont le revenu est inférieur à un dollar par jour[10].

Contrairement à certaines des autres IFA, la plupart des IMF ont, au départ, axé principalement leurs activités sur le crédit. Cela n'est guère surprenant puisque l'accroissement considérable du nombre et de la portée des IMF a été entraîné par la mise au point de nouvelles technologies qui se sont avérées très efficaces pour l'octroi et le recouvrement de crédits de très faible montant à des emprunteurs ne pouvant fournir aucune des garanties habituelles[11]. L'idée-force est que l'accès à un bon mécanisme de crédit est si précieux pour les clients pauvres que ceux-ci ont tout intérêt à rembourser scrupuleusement leurs emprunts, même s'ils n'ont fourni aucune garantie, de manière à pouvoir conserver cet accès (tant que l'IMF subordonnera l'octroi d'un nouveau crédit au respect du calendrier de remboursement du crédit précédent).

Les IMF ont étonné le monde entier non seulement en montrant que les pauvres remboursent les crédits de faible montant qui leur sont accordés, mais aussi en prouvant que ces opérations de crédit, pour autant qu'elles soient menées correctement, peuvent être une activité rentable et leur permettre de recouvrer leurs coûts et de servir une population considérable sans avoir à bénéficier régulièrement d'injections de subventions aléatoires des pouvoirs publics ou de bailleurs de fonds. Si la plupart des IMF ne sont pas viables sur le plan financier, celles qui le sont tendent à élargir leur portée de sorte que, à l'échelle mondiale, un pourcentage élevé et croissant des clients des IMF sont clients d'IMF rentables.

Globalement, les IMF affichent, à ce jour, des résultats bien plus satisfaisants pour l'octroi de crédits que pour la fourniture de services d'épargne volontaire de qualité, pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles avaient, au départ, pour vocation d'accorder des crédits. Elles sont néanmoins de plus en plus conscientes des besoins de leur clientèle dans des domaines autres que le crédit, comme l'épargne, les assurances et les mécanismes de transfert de fonds. Certaines autres IFA ont plus d'expérience et une plus grande portée en ce domaine que les IMF, qui pourraient toutefois tirer parti de la situation en demandant à ces IFA de partager avec elles leur savoir ou de forger des partenariats.

Contrairement à certaines des autres IFA qui accordent des crédits, la plupart des IMF considéraient au départ que leur mission consistait à accorder des prêts à des entreprises de (très) petite taille : elles voulaient financer des microentreprises

[10] Sam Daley-Harris, *State of the Microcredit Summit Campaign Report 2003* (City: Publisher, 2003), p. 3, 16-17. http://www.microcreditsummit.org/ pubs/reports/socr/2003/SOCR03-E [txt].pdf.

[11] Le fait que les méthodes utilisées par les IMF pour fournir des crédits soient qualifiées de « nouvelles » ne signifie pas qu'elles n'avaient jamais été employées antérieurement.

qui permettraient à leurs clients d'échapper à la pauvreté, ou du moins de se protéger de la vulnérabilité associée à celle-ci. On sait, depuis quelque temps, que même lorsque des crédits sont explicitement consentis à des fins commerciales, un grand nombre — parfois la plupart — des clients utilisent en fait les liquidités générées par ces crédits à des fins autres que commerciales dans le cadre de l'économie du ménage. C'est probablement une bonne chose si l'on part de l'hypothèse, très plausible, que les emprunteurs sont généralement mieux placés que les institutions pour déterminer comment utiliser les fonds au mieux pour accroître le bien-être du ménage.

Les IFA et les objectifs de la microfinance

De l'avis du CGAP, le défi que doit relever la microfinance consiste à mettre en place un environnement dans lequel autant de ménages pauvres et quasi-pauvres que possible ont en permanence accès à une gamme adéquate de services financiers de qualité. Quatre éléments doivent être pris en considération :

- ***La portée ou l'échelle des services,*** c'est-à-dire la fourniture d'un accès à autant de personnes que possible
- ***Le degré de portée des services,*** c'est-à-dire la fourniture de services à des individus aussi pauvres que possible
- ***La qualité de service***, c'est-à-dire l'offre d'une gamme adaptée de produits financiers (épargne, crédit, transferts de fonds des migrants, et assurances) répondant aux besoins effectifs des clients
- ***La viabilité financière***, c'est-à-dire la tarification des services financiers de manière à assurer le recouvrement des coûts et la poursuite des activités lorsque les bailleurs de fonds ou les pouvoirs publics ne sont plus disposés ou en mesure de verser des subventions.

Dans quelle mesure les IFA atteignent-elles ces objectifs ?

La portée des services (couverture du marché)

Si les IFA ont ouvert plus de 750 millions de comptes dans le monde entier, quel est le degré de couverture du marché des clients potentiels — c'est-à-dire des clients dont le niveau de revenu est inférieur à celui des clients qui ont normalement accès aux services des banques commerciales et des sociétés de financement ? Il n'a pas été possible, du moins dans le cadre des présents travaux de recherche, d'établir une estimation fiable de la demande mondiale de services d'IFA et, partant, du pourcentage de ce marché actuellement servi par des IFA.

Pour évaluer de manière très approximative l'ordre de grandeur de la couverture du marché, il est nécessaire d'adopter des hypothèses qui résultent de spéculations mais ne reposent que sur des observations très limitées. La figure 11 présente les résultats de calculs effectués à partir d'une série d'hypothèses qui, chacune, soulèvent des questions auxquelles les auteurs ne peuvent pas apporter de réponse à l'heure actuelle. Les lecteurs sont invités à utiliser toute autre hypothèse qu'ils pourraient juger plus plausible.

Figure 11 Estimation de la couverture du marché des IFA	
Demande	
1. Population mondiale	6 milliards
2. Moins clients des pays riches et des banques commerciales des autres pays	(1 milliard)
3. Moins population trop jeune ou trop âgée pour travailler	(2 milliards)
4. Égal marché cible des IFA	3 milliards
Offre	
5. Nombre combiné de comptes d'épargne/de crédit ouverts dans des IFA, caisses d'épargne comprises (voir tableau 2), plus estimation pour les caisses d'épargne non postales	750 millions
6. Moins comptes d'épargne inactifs	(100 millions)
7. Égal nombre de comptes d'épargne et de crédit actifs	650 millions
8. Moins ajustement au titre des clients détenant plusieurs comptes [1/5 du chiffre de la ligne 7]	(130 millions)
9. Égal nombre de clients actifs des IFA	~500 millions
Couverture du marché	
10. Clients actifs en pourcentage du marché cible [ligne 9 : ligne 4]	17 %
11. Particuliers ayant accès aux services en pourcentage du marché cible [ligne 10 x 2]	~33 %

Côté demande, on peut partir d'une population mondiale de l'ordre de 6 milliards de personnes dont on déduit le nombre d'habitants des pays riches et de clients de banques commerciales d'autres pays, soit environ un milliard de personnes. Des 5 milliards restants on soustrait les individus âgés de moins de 15 ans ou trop âgés pour travailler[12], dont le nombre a été estimé à 2 milliards, pour parvenir à un marché qui, pour les IFA, se compose de peut-être 3 milliards de personnes en âge de travailler mais sans accès aux services des banques commerciales.

Côté offre, on peut partir de l'hypothèse extrême que les plus de 750 millions de comptes ouverts dans les IFA sont détenus par des clients qui n'ont pas accès à des banques commerciales[13]. On suppose qu'un septième (100 millions) des 700 millions de comptes d'épargne (les 550 millions indiqués dans le tableau 2 plus les 150 millions de comptes d'épargne bancaires indiqués par des estimations) sont inactifs. Si l'on déduit ces 100 millions de comptes inactifs du nombre total de comptes (c'est-à-dire 750 millions) (tableau 3, plus 150 millions de comptes ouverts dans des caisses d'épargne), on aboutit à 650 millions de comptes actifs. Enfin, si l'on suppose qu'un cinquième de ce chiffre représente des comptes d'épargne multiples détenus dans une même institution par un seul client ou des comptes détenus par un seul client dans différentes institutions, on aboutit à une estimation de l'ordre de 500 millions de clients actifs à tout moment, alors que le marché cible compte environ 3 milliards de clients potentiels.

Sur la base de ces hypothèses, les IFA ne fourniraient effectivement de services qu'à environ un sixième de leurs clients potentiels. Toutefois, service effectif n'est pas synonyme d'accès : un grand nombre de personnes ont accès à des services financiers auxquels ils peuvent ne pas souhaiter recourir à un moment donné. Si l'on suppose que les clients actifs des IFA ne représentent que la moitié des individus qui ont accès aux services de ces institutions lorsqu'ils le souhaitent, le nombre de personnes ayant accès à des services d'IFA indiqué par les estimations passe alors à un milliard, soit un tiers du marché ciblé.

[12] Les personnes trop jeunes ou trop âgées pour travailler peuvent avoir des comptes de crédit ou, plus vraisemblablement, des comptes d'épargne. Nous avons toutefois supposé qu'ils utilisent ces services dans une bien moindre mesure que les membres de la population d'âge actif.

13 Il faut noter ici que, pour estimer le nombre des clients des caisses d'épargne, on s'est efforcé dans la section précédente d'exclure les titulaires de comptes importants.

On pourrait donc faire valoir, sur la base de ces hypothèses, pour le moins spéculatives, que les IFA n'ont toujours pas réussi à atteindre les deux tiers de la population sans accès à des services bancaires qu'elles ont pour mission de servir. Certains individus inclus dans l'estimation de la demande vivent dans un dénuement trop profond pour pouvoir recourir à des services financiers. D'autres vivent dans des régions tellement isolées ou peu peuplées qu'il est difficile en pratique de leur fournir des services financiers formels. Mais même lorsque l'on prend ces situations en compte et, de manière plus générale, la forte marge d'erreur dont sont assorties les estimations retenues pour calculer cette estimation, il est évident que les efforts déployés pour offrir un accès financier au plus grand nombre de personnes possible sont très loin d'avoir abouti.

Le degré de portée des services : toucher les pauvres

Selon l'estimation très hypothétique établie dans la section précédente, les deux tiers de la population ne bénéficiant pas de services bancaires n'ont pas accès à des services financiers formels. On peut supposer que la proportion des pauvres et quasi-pauvres sans accès à des services est considérablement plus élevée. Les IMF, en tant que groupe, ciblent en principe une clientèle pauvre et quasi-pauvre, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres types d'IFA, même si la taille moyenne de leurs comptes laisse penser qu'elles fournissent des services à un grand nombre de clients rentrant dans ces catégories.

Les crédits non garantis et l'épargne liquide sont deux produits financiers qui revêtent une importance particulière pour les pauvres. La majeure partie des IFA publiques, qui détiennent une très grande partie des infrastructures et fournissent une très forte proportion des services, n'accordent pas de crédits sans garantie ou le font mal. Leurs prestations sont, en général, plus satisfaisantes en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne, mais beaucoup d'entre elles n'offrent pas de produits d'épargne suffisamment liquides et faciles à utiliser pour satisfaire aux besoins des pauvres qui souhaitent avoir immédiatement accès à leur argent lorsqu'ils doivent faire face aux événements imprévisibles qui caractérisent leur existence précaire.

La qualité des services

L'étude du CGAP ne fournit aucun nouvel éclaircissement en la matière. Toutefois, les observations réunies permettent de penser que les services de nombreuses IFA — en particulier les IFA publiques — pourraient être de piètre qualité. Au nombre des problèmes couramment cités figurent le coût élevé des transactions pour les clients (notamment le temps nécessaire pour accéder aux services) ; l'offre de produits d'épargne et de crédit inutilement rigides, non adaptés aux différents besoins de la clientèle ; l'impossibilité d'avoir accès à des informations sur les comptes ou d'obtenir des informations fiables ; et le manque de courtoisie avec laquelle les employés traitent les clients. La gamme des produits disponibles est également problématique : les IFA sont loin de fournir tous les services qu'elles pourraient, par exemple en ce qui concerne les transferts de fonds depuis l'étranger et les assurances.

La viabilité financière

Beaucoup d'IFA ne tirent pas suffisamment de revenus de leur clientèle pour couvrir le coût de la prestation de leurs services financiers. D'aucuns font valoir que cette situation est justifiée par la mission sociale de ces institutions. Cette opinion serait moins contestable si l'on pouvait supposer que les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds disposent de ressources suffisantes pour verser des subventions assurant un accès financier à tous les ménages pauvres ou quasi-pauvres, et que la continuité de ces subventions est garantie à long

terme. Toutefois, ces hypothèses cadrent mal avec la réalité.

De toute évidence, les institutions qui ne pourront recouvrer leurs coûts devront puiser sur leur capital et finiront par disparaître, à moins que les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds ne continuent à leur verser des subventions. Mais même dans ce cas, les subventions ne sont presque jamais assez importantes pour satisfaire plus d'une petite fraction de la demande, de sorte que le service doit être rationné (par exemple, par le biais d'une allocation décidée au niveau politique ou par le prélèvement de frais de transaction élevés auprès des clients). Il n'y a aucune raison de penser que les subventions accordées par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds aux fins de l'octroi de financements à une clientèle pauvre augmenteront considérablement à l'avenir ; de fait, il semblerait plutôt qu'elles évoluent à la baisse.

Par contre, les institutions financières qui couvrent leurs coûts, y compris le coût estimé des financements commerciaux, peuvent continuer de fournir leurs services et de les développer en attirant des capitaux non subventionnés, aux conditions du marché. À toutes fins pratiques, il n'existe pas de limite aux volumes de financements qui peuvent être obtenus sur le marché. Il existe un fossé considérable entre l'offre actuelle de financement aux pauvres et la demande émanant de ces derniers. Ce fossé ne sera jamais comblé par des intermédiaires financiers qui affichent systématiquement des pertes, comme le font de nombreuses IFA.

L' un des principaux obstacles à la viabilité financière tient au fait que la plupart des IFA publiques et certaines institutions privées ne maîtrisent pas suffisamment les opérations d'octroi et de recouvrement de petits crédits non garantis pour pouvoir éviter des taux d'impayés intolérables. Il n'est pas rare que ce problème ait une cause autre que la simple ignorance des techniques de crédit adéquates ; en effet, les pouvoirs publics décrètent parfois, à des fins politiques, l'annulation des dettes contractées par les clients auprès des IFA publiques.

De manière plus générale, les desseins politiques peuvent introduire des distorsions dans de nombreux aspects des activités des IFA publiques, tels que la sélection des directeurs, les lieux d'implantation des agences et les relations entre employeurs et employés.

Implications pour la stratégie de promotion de la microfinance

Les informations collectées dans le cadre de cette étude laissent penser que les promoteurs de la microfinance aussi bien que les banques centrales et les ministères des finances devraient accorder une plus grande attention aux IFA qu'ils ne le font actuellement.

Au cours des 20 années qui ont suivi l'émergence du mouvement moderne de la microfinance, les parties prenantes ont en général concentré leurs efforts sur les nouvelles techniques de crédit et sur les « institutions de microfinance » privées — essentiellement les ONG — qui ont piloté l'élaboration de ces techniques. L'attention se porte à présent de plus en plus sur d'autres services financiers — en particulier l'épargne — et d'autres institutions. En particulier, les trois quarts des comptes ouverts dans des IFA et les deux tiers des comptes de crédit gérés par ces institutions se trouvent dans des IFA publiques. Même si l'on considère uniquement la clientèle pauvre et quasi-pauvre ou, de manière encore plus restrictive, les crédits à cette clientèle, il est possible que ce ne soit pas les IMF qui fournissent l'essentiel des services.

En règle générale, les autorités financières publiques ne considèrent pas que les IFA font partie du système financier au sens classique du terme et peuvent donc manifester à l'égard de ces dernières une « indifférence bienveillante ». Les activités de contrôle, en particulier, sont souvent moins

rigoureuses dans le cas des IFA. Cette attitude peut être justifiée si l'on considère que ces institutions (à l'exception des caisses d'épargne) ne détiennent qu'un pourcentage minime des actifs du système financier. Toutefois, le volume des actifs n'est pas le seul indicateur de la dimension d'un système financier. Lorsque l'on considère le nombre de clients plutôt que le volume de capitaux, les IFA passent au premier plan : leur clientèle comprend probablement une large proportion— dans certains cas la majorité — des clients du système financier dans un grand nombre des pays considérés dans le cadre de cette étude. Vues sous cet angle, **les IFA devraient être les principaux organismes ciblés par les programmes de réforme et de modernisation du secteur financier**.

L'équipe chargée des travaux de recherche n'a pas pu trouver d'informations sur le nombre de comptes ouverts dans des banques commerciales ou dans l'ensemble du système bancaire, dans la plupart des pays considérés. Il n'a donc pas été possible de procéder à des comparaisons internationales du nombre de comptes ouverts dans des IFA et du nombre de comptes ouverts dans des banques commerciales. Les exemples portés dans la figure 12 montrent toutefois le rôle important que jouent ces institutions, même en excluant les caisses d'épargne pour lesquelles nous manquons de données.

Les informations sur la portée des IMF ne réservent guère de surprise : elles proviennent, pour la plupart, de la base de données du Sommet du microcrédit qui les publie chaque année sous forme résumée. Il est plus surprenant (en tout cas pour les auteurs) de constater l'ampleur du rayon d'action des autres IFA.

Les IMF, qui ciblent plus activement une clientèle pauvre que la plupart des autres IFA, méritent de faire l'objet d'une promotion et d'un appui systématiques. Toutefois, à l'heure actuelle, ce sont les autres IFA qui ont la plus grande portée et l'infrastructure la plus développée. (Bien que beaucoup de leurs clients ne soient pas pauvres, ces IFA sont plus susceptibles que les banques commerciales d'avoir des agences dans les régions habitées par des groupes de population pauvres.) C'est pourquoi **les bailleurs de fonds, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes souhaitant promouvoir des services financiers ciblant une clientèle pauvre et quasi-pauvre devraient considérer avec la plus grande attention les opportunités et les problèmes associés à toutes les IFA**.

Beaucoup des limites caractérisant les IFA représentent aussi des opportunités : elles présentent un fort potentiel d'amélioration de la viabilité financière, du ciblage d'une clientèle pauvre et de la qualité de leurs produits (en particulier le recouvrement des prêts).

Figure 12 Comptes ouverts dans des IFA et comptes bancaires

Pays	Comptes IFA	Comptes bancaires (non IFA)	Comptes IFA en pourcent. du total des comptes
Bolivie	686 716	601 565	53 %
Burkina Faso	1 099 883	328 994	77 %
Colombie	1 769 425	29 065 495	6 %
Côte d'Ivoire	1 243 917	659 642	65 %
Nicaragua	248 725	495 526	33 %
Niger	1 527 363	29 057	98 %
Pologne	713 812	8 951 100	7 %

Sources : organes de contrôle bancaire pour la Bolivie, le Nicaragua et la Colombie ; Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; Centre de la microfinance (Varsovie).

Il existe également de vastes possibilités d'échanges fertiles entre les IFA. Les IMF ont mis au point un modèle très performant de prestation de crédit sans garantie aux emprunteurs pauvres. Exploiter ce modèle par le biais des infrastructures développées par les autres IFA pourrait donner lieu à un accroissement considérable des services de crédit. À l'inverse, la plupart des IMF n'ont que peu d'expérience des services de dépôt et pourraient apprendre beaucoup des IFA compétentes dont les activités privilégient l'épargne — ou former des partenariats avec ces dernières.

La réforme des institutions publiques soulèvera des problèmes de gouvernance. Il est notoirement difficile de réformer des établissements financiers publics fournissant des services aux particuliers, surtout lorsqu'il s'agit de leur faire adopter des pratiques de prêt rationnelles, parce que le cadre des incitations politiques ou autres dans lequel opèrent leurs dirigeants et leurs gestionnaires n'est pas toujours favorable à l'offre de services financiers de qualité aux groupes de population pauvres. De nombreuses banques d'État fournissent néanmoins déjà des services d'épargne de qualité tout à fait respectable, de sorte que bien d'autres institutions pourraient être en mesure d'améliorer leurs résultats en ce domaine.

Côté crédit, la situation semble moins favorable. Très peu d'IFA publiques fournissent actuellement des services de crédit satisfaisants malgré les nombreux efforts déployés à des fins de réforme. Quelques-unes ont réussi à développer des pratiques saines de crédit au sein d'un vaste réseau d'agences, avec des résultats spectaculaires. Elles sont toutefois rares ; il faut bien reconnaître qu'une toute petite fraction des IFA contrôlées par l'État présentent les conditions nécessaires à la mise en place de bons services de microcrédit.

Le problème est que, d'un côté, les institutions publiques semblent offrir de vastes opportunités — elles comptent la grande majorité des clients et possèdent l'essentiel des infrastructures — mais de l'autre, elles font rarement de bons prestataires de microcrédit. Sachant cela, on pourrait penser que les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds doivent accroître leurs efforts pour améliorer les services d'épargne des IFA publiques, en particulier pour fournir des services adaptés aux besoins spécifiques d'une clientèle pauvre. Des progrès considérables pourraient être accomplis par certains intermédiaires publics en ce domaine, d'autant plus que ce type de réforme ne va généralement pas à l'encontre d'intérêts politiques particuliers. Nous savons par ailleurs que les clients pauvres, voire même très pauvres, attachent une très grande importance à la possibilité de bénéficier de bons services d'épargne formels.

Les banques d'État en cours de privatisation peuvent présenter des perspectives intéressantes. Leurs acquéreurs préféreront souvent fermer les agences rurales qui ne sont pas rentables alors que les pouvoirs publics souhaitent ardemment maintenir une offre de services financiers dans ces régions. L'offre de bons services de microcrédit dans ce type d'agences pourrait contribuer à considérablement réduire les pertes sur crédits et à augmenter les revenus desdites agences sans trop accroître les dépenses de personnel et les frais d'administration et, partant, à sensiblement améliorer la rentabilité de ces établissements.

Le problème auquel sont confrontées les mutuelles de crédit et autres coopératives financières appartenant à leurs membres tient au fait que, parce que leur structure implique l'homogénéité des membres, ces institutions sont extrêmement nombreuses mais relativement petites. Bien que les fédérations et les organes réglementaires d'État

contrôlent dans une certaine mesure les mutuelles de crédit, il n'en reste pas moins que la réforme des mutuelles de crédit précaires est effectuée une institution après l'autre, et est donc tributaire de décisions prises par de nombreux administrateurs et équipes dirigeantes. Mais, s'il peut être plus facile de réaliser des transformations dans des agences placées sous le contrôle d'une autorité centrale que dans une série d'institutions autonomes, il ne faut pas exagérer l'ampleur du problème. Certaines initiatives de renforcement de mutuelles de crédit ont été menées avec beaucoup de succès, surtout dans les dernières années. En particulier, un nombre croissant de mutuelles de crédit adoptent des techniques de microcrédit pour servir une clientèle plus pauvre.

La conclusion principale qui peut être tirée de cette étude est que, **pour pouvoir offrir des services financiers adaptés aux pauvres, il faut qu'une large gamme d'institutions offre des services financiers diversifiés**. Pour promouvoir ce processus, il importe d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'adopter une démarche créatrice.

Annexe : méthodologie et limites des données

Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur le nombre d'emprunteurs et d'épargnants des IFA. Nombre de ces institutions ne rendent compte à aucun organisme central, de sorte que les auteurs ont dû collecter des informations auprès de centaines de sources. La majeure partie de ces informations proviennent de bases de données tenues par des institutions comme la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Conseil mondial de coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU), le Sommet du microcrédit, et d'autres réseaux. Les statistiques ont été mises à jour et complétées au moyen des données communiquées directement par un grand nombre d'institutions, notamment lorsque les auteurs connaissaient l'existence d'importantes institutions n'apparaissant pas dans les bases de données existantes.

Les données présentées sont les plus récentes disponibles. Dans certains cas, elles remontent à 1997 mais, le plus souvent, elles se rapportent à 2000 ou aux années suivantes.

La fiabilité et l'exhaustivité des informations présentées ici sont limitées à certains égards. Pour commencer, leur couverture n'est pas exhaustive. Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'institutions sont passées entre les mailles du filet. L'enquête a pris fin lorsque les informations supplémentaires collectées ne semblaient plus avoir d'impact sur la configuration générale relevée.

Les efforts déployés pour obtenir des chiffres ont été plus importants dans les pays de grande taille que dans les pays plus petits, et pour les réseaux d'institutions plus vastes que pour les réseaux de moindre envergure. L'enquête a certainement omis des milliers de très petites ONG qui ne rendent compte à aucun réseau central. Toutefois, même si ces petites institutions sont nombreuses, elles n'ont probablement pas un impact significatif sur la situation générale.

Comme c'est le cas dans d'autres domaines de l'activité économique, un nombre relativement limité de grandes institutions semblent être responsables de l'essentiel des activités. Lorsque l'on considère la série de données du CGAP qui couvre plus de 3 000 IFA, on constate que deux tiers des comptes sont détenus par les cinq organisations les plus importantes, et quatre cinquième des comptes par les 11 principales. En Amérique latine, où l'inventaire institutionnel a été plus poussé parce qu'il s'est inscrit dans le droit fil d'un inventaire antérieur, les estimations montrent que les petites ONG qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude constituent entre 75 et 80 % de toutes les institutions mais ne possèdent qu'environ 25 % du nombre total de clients effectifs. L'inventaire des IMF réalisé au Bangladesh a permis d'obtenir des données sur plus de 573 IMF ; les 20 institutions les plus importantes réunissent toutefois 80 % des clients[1].

L'opération de collecte de données pour les besoins de cette étude a pris fin en septembre 2003. Les données présentées sont les plus récentes disponibles pour chaque institution. Dans 78 %

[1] Y compris les clients de la Grameen Bank (décembre 2002) et 572 ONG (juin 2000) pour lesquelles des informations sont présentées dans CDF Statistics, vol. 11 (novembre 2000), Credit and Development Forum.

des cas, elles se rapportent à 2000 ou aux années suivantes. Les données indiquées correspondent à 2000 ou à des années ultérieures dans le cas de 78 % des institutions.

L'étude a consisté en un inventaire unique. Le CGAP n'a pas pris de décision concernant la mise à jour des données ou la poursuite d'un processus itératif.

La plupart des IFA ont été créées pour fournir des services à une clientèle dont le niveau de revenu était, dans l'ensemble, moins élevé que celui de la clientèle des banques commerciales à l'époque. Toutefois, il existe manifestement certains chevauchements entre la clientèle des IFA et celle des banques commerciales. En particulier, certaines banques commerciales ont réagi à la libéralisation financière en développant leurs services à une clientèle de particuliers intéressés par de petites transactions. La clientèle des banques commerciales n'a cependant été prise en compte dans cette étude que lorsque que les banques en question étaient spécialisées dans la microfinance (au sens strict du terme « microfinance », tel qu'il est employé dans le reste de l'étude) ou présentaient des données distinctes sur leurs activités de microcrédit.

C'est en général le nombre de *comptes,* et non pas le nombre de *clients,* qui sont indiqués dans cette étude[2]. De nombreuses institutions n'ont pas été en mesure de fournir le nombre de leurs clients. **Il est important de faire la distinction entre *comptes* et *clients*. Le nombre de clients actifs est inférieur au nombre de comptes car certains clients peuvent avoir plusieurs comptes**. Un client peut avoir un compte d'épargne et un compte de crédit dans une même institution, ou plusieurs comptes de dépôt, voire même plus d'un compte de crédit. Enfin, certains clients détiennent des comptes dans plus d'une institution.

Le nombre de comptes d'épargne est quatre fois plus élevé que celui des comptes de crédit. Cependant, l'existence d'un compte d'épargne sur les registres d'une institution ne signifie pas nécessairement que le titulaire de ce compte utilisait les services de l'institution à la date à laquelle les données ont été collectées. La plupart des institutions d'épargne affichent une proportion non négligeable de comptes inactifs, dans lesquels un petit montant peut être conservé ne serait-ce que pour permettre au client de rester membre ou d'utiliser le compte à une date future.

Les informations disponibles sur le niveau socioéconomique de la clientèle des différentes institutions sont très limitées.

Enfin, les informations collectées dans le cadre de cette étude sont des indicateurs de la portée des services (il s'agit généralement du nombre de comptes) et du portefeuille ou du volume des actifs. Les observations sur la nature et les difficultés associées aux différents types d'IFA ont été rassemblées non pas dans le cadre de l'étude, mais par les auteurs et leurs collègues lors de travaux antérieurs.

La liste des pays et des institutions figurant dans la base de données figurent avec la présente étude sur le site web du CGAP.

[2] Les IMF les plus spécialisées ont indiqué le nombre de leurs clients tandis que les mutuelles de crédit ont en général communiqué le nombre de leurs membres.

Étude Spéciale
Nº 8

Étude spéciale Nº 8

Les auteurs de cette étude spéciale sont Robert Peck Christen et Richard Rosenberg, tous deux conseillers sénior au CGAP, et Veena Jayadeva, assistante de recherche, également au CGAP.

La présente étude a bénéficié de très importantes contributions de Gautam Ivatury et Rani Deshpande. Les auteurs souhaitent également remercier Marguerite Robinson, Frank DeGiovanni, Brigit Helms, Elizabeth Littlefield, et Ousa Sananikone de leurs précieux commentaires.

N'hésitez pas à faire lire cette Étude spéciale à vos collègues ou à nous demander des exemplaires supplémentaires.

Toutes les publications du CGAP sont disponibles sur son site web, à l'adresse www.cgap.org.